		Page: 1
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 30.05.2017
		Numéro de la FDS: R0524305
Valvoline™ PENETRATING OIL HUILE PÉNÉTRANTE		Version: 1.2
750386		

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée. - SDSGHS_BE

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ PENETRATING OIL
HUILE PÉNÉTRANTE

1.2 Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/du mélange : Huiles de lubrification

<p>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</p> <p>Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Wieldrechtseweg 39 3316 BG Dordrecht Netherlands</p> <p>SDS@valvoline.com</p>	<p>1.4 Numéro d'appel d'urgence</p> <p>+1-800-825-8654 / +1-859-202-3865, ou appeler le SAMU en composant le 070/245.245</p> <p>Informations sur le produit</p> <p>+31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec le CSR local</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 2: Identification des dangers


2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable.
	H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

	
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 31.07.2016
	Date d'impression: 30.05.2017
	Numéro de la FDS: R0524305
Valvoline™ PENETRATING OIL HUILE PÉNÉTRANTE	Version: 1.2
750386	

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Élimination:


P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
distillats paraffiniques lourds (pTtrole), dTpara
naphta lourd (pétrole), hydrotraité

2.3 Autres dangers

Conseil supplémentaire

Pas d'information disponible.

		
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 30.05.2017
		Numéro de la FDS: R0524305
Valvoline™ PENETRATING OIL HUILE PÉNÉTRANTE		Version: 1.2
750386		

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : La matière peut accumuler des charges électrostatiques

Composants dangereux


Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
butane	106-97-8 203-448-7 01-2119474691-32-xxxx	Flam. Gas1; H220 Press. GasLiquefied gas; H280	>= 40 - < 50
distillats paraffiniques lourds (pTtrole), dTpara	64742-65-0 265-169-7 01-2119471299-27-xxxx	Asp. Tox.1; H304	>= 25 - < 40
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9 265-150-3 01-2119457273-39-xxxx	Asp. Tox.1; H304	>= 25 - < 40

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Des premiers secours ne sont pas normalement nécessaires.
Cependant, il est recommandé de nettoyer les zones exposées en les lavant avec de l'eau et du savon.

		
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 30.05.2017
		Numéro de la FDS: R0524305
Valvoline™ PENETRATING OIL HUILE PÉNÉTRANTE		Version: 1.2
750386		

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.


En cas d'ingestion : Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Les signes et les symptômes d'exposition à ce matériau par inhalation, ingestion et/ou absorption à travers la peau, peuvent inclure :
troubles de l'estomac ou des intestins (nausées, vomissements, diarrhée)
irritation (nez, gorge, voies respiratoires)
Insuffisance respiratoire
confusion
pouls irrégulier

Risques : L'inhalation de fortes concentrations de ce matériau, ce qui peut se produire dans les espaces confinés ou lors d'un abus volontaire, peut entraîner des arythmies cardiaques. Les sympathomimétiques peuvent provoquer des arythmies cardiaques chez les personnes exposées à ce matériau. Une aspiration aiguë de grandes quantités de produit chargé d'huile peut provoquer une grave pneumonie par aspiration. Les patients qui aspirent ces huiles devraient être suivis pour surveiller le développement de séquelles à long terme. Une aspiration répétée de petites quantités d'huile minérale peut donner lieu à une inflammation chronique des poumons (c'est-à-dire, pneumonie lipidique), qui peut progresser en une fibrose pulmonaire. Les symptômes sont souvent subtils et les changements radiologiques semblent pires que les anomalies cliniques. Occasionnellement, une toux persistante, une irritation des voies respiratoires supérieures, un essoufflement en cas d'effort, une fièvre et des expectorations hémopto#ques se produisent. Il est peu probable qu'une exposition par inhalation à des aérosols d'huile en dessous des limites actuelles d'exposition professionnelle provoquent des anomalies pulmonaires.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

		
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 30.05.2017
		Numéro de la FDS: R0524305
Valvoline™ PENETRATING OIL HUILE PÉNÉTRANTE		Version: 1.2
750386		

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Eau pulvérisée
Mousse
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne jamais utiliser un chalumeau soudeur ou coupeur sur un tonneau ou à proximité d'un tonneau (même vide) parce que le produit (même s'il ne s'agit que de résidus) peut s'enflammer de façon explosive.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.


Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone
Hydrocarbures

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

		Page: 6
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 30.05.2017
		Numéro de la FDS: R0524305
Valvoline™ PENETRATING OIL HUILE PÉNÉTRANTE		Version: 1.2
750386		

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
 Enlever toute source d'ignition.
 Assurer une ventilation adéquate.
 Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
 Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.
 Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.
 Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
 Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
 En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage


6.4 Référence à d'autres sections

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
 Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
 Ne pas fumer.
 Le récipient vide est dangereux.
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 Équipement de protection individuel, voir section 8.
 Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

		
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 30.05.2017
		Numéro de la FDS: R0524305
Valvoline™ PENETRATING OIL HUILE PÉNÉTRANTE		Version: 1.2
750386		

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Utiliser des outils anti-étincelles. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Défense de fumer. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)


Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
distillats paraffiniques lourds (pTtrole), dTpara	64742-65-0	TWA (Brouillard.)	5 mg/m3 Brouillard.	BE/OEL
		STEL (Brouillard.)	10 mg/m3 Brouillard.	BE/OEL

		
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 30.05.2017
		Numéro de la FDS: R0524305
Valvoline™ PENETRATING OIL HUILE PÉNÉTRANTE		Version: 1.2
750386		

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Fournissez suffisamment de ventilation mécanique(générale et/ou aspiration localisée à la source) pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si pertinent) ou en dessous des niveaux causant des effets indésirables connus, soupçonn

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Portez des lunettes contre les éclaboussures s'il y a possibilité que des matériaux soient pulvérisés ou éclaboussent les yeux.

Protection des mains

Remarques : Caoutchouc nitrile

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:
vêtements étanches
Chaussures de sécurité
Vêtements résistant au feu
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : aérosol

Couleur : ambre

Odeur : type hydrocarbure

Seuil olfactif : Donnée non disponible


pH : Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 0 °C

: Donnée non disponible

Point d'éclair : -60 °C

		
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 30.05.2017
		Numéro de la FDS: R0524305
Valvoline™ PENETRATING OIL HUILE PÉNÉTRANTE		Version: 1.2
750386		

Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: 8,5 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	: 0,7 % (v)
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0,695 gcm ³
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible


SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

		Page: 10
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 30.05.2017
		Numéro de la FDS: R0524305
Valvoline™ PENETRATING OIL HUILE PÉNÉTRANTE		Version: 1.2
750386		

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone et monoxyde de carbone
Hydrocarbures

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les Yeux
L'ingestion

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

BUTANE NORMAL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): > 5 g/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (rat): 658 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (lapin): > 3,16 g/kg


Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (lapin): > 5.000 mg/kg

Composants:

		Page: 11
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 30.05.2017
		Numéro de la FDS: R0524305
Valvoline™ PENETRATING OIL HUILE PÉNÉTRANTE		Version: 1.2
750386		

NAPHTHA (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (lapin): > 3.000 mg/kg
 Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aigüe en cas d'absorption cutanée dans les classifications SGH.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Produit:

Résultat: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants:

BUTANE NORMAL:

Résultat: Potentiellement irritant pour la peau

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Résultat: Faiblement irritant pour la peau

NAPHTHA (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY:

Résultat: Faiblement irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Irritation ou lésion de l'œil peu probables.

Composants:

BUTANE NORMAL:

Résultat: Faiblement irritant pour les yeux

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Résultat: Faiblement irritant pour les yeux

NAPHTHA (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY:


Résultat: Faiblement irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.
 Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

		Page: 12
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 30.05.2017
		Numéro de la FDS: R0524305
Valvoline™ PENETRATING OIL HUILE PÉNÉTRANTE		Version: 1.2
750386		

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

NAPHTHA (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

naphta lourd (pétrole), hydrotraité


Biodégradabilité : Remarques: Devrait être biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Le potentiel de bioaccumulation ne peut pas être déterminé.

Composants:

		Page: 13
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 30.05.2017
		Numéro de la FDS: R0524305
Valvoline™ PENETRATING OIL HUILE PÉNÉTRANTE		Version: 1.2
750386		

butane
 Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,89
 octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique : Donnée non disponible
 supplémentaire

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
 Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
 Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
 Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
 Ne pas réutiliser des récipients vides.
 Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14: Informations relatives au transport

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR:


ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET: UN1950

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS: UN1950

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES

DANGEREUSES (IMDG): UN1950

RID:

		Page: 14
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 30.05.2017
		Numéro de la FDS: R0524305
Valvoline™ PENETRATING OIL HUILE PÉNÉTRANTE		Version: 1.2
750386		

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR:

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET: Aerosols, inflammable

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS: Aerosols, inflammable

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES DANGEREUSES (IMDG): AEROSOLS

RID:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR:

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET: 2.1

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS: 2.1

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES DANGEREUSES (IMDG): 2.1

RID:

14.4 Groupe d'emballage

ADR:

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES DANGEREUSES (IMDG):

RID:

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR: Non applicable

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET: Non applicable

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS: Non applicable

RID: Non applicable

: Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur


non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Type de navire: non applicable

Codes de danger: non applicable

Catégorie de polluants: non applicable

		Page: 15
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 30.05.2017
		Numéro de la FDS: R0524305
Valvoline™ PENETRATING OIL HUILE PÉNÉTRANTE		Version: 1.2
750386		

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 57) : Non applicable
- REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable
- REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : butane
distillats paraffiniques lourds (pTtrole), dTpara
naphta lourd (pétrole), hydrotraité
- Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.


		Quantité 1	Quantité 2
P3a	AÉROSOLS INFLAMMABLES	150 t	500 t

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE
Composés CMR volatils: 486,5 g/l

Autres réglementations : Les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit selon la directive européenne 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- EINECS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Dans l'inventaire TSCA
- AUSTR : Listé ou en conformité avec l'inventaire

		Page: 16
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 30.05.2017
		Numéro de la FDS: R0524305
Valvoline™ PENETRATING OIL HUILE PÉNÉTRANTE		Version: 1.2
750386		

DSL	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.
ENCS	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECL	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	Listé ou en conformité avec l'inventaire
EINECS	

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECL (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TSCA (USA)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

SECTION 16: Autres informations

Information supplémentaire

Date de révision: 31.07.2016


Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Autres informations : Les renseignements fournis dans ce document sont réputés précis mais rien ne garantit qu'ils proviennent de la société ou non. Il est recommandé aux destinataires de vérifier à l'avance si les renseignements sont actuels, valides et adéquats pour leur situation personnelle. La présente fiche technique a été élaborée par le service de la sécurité et de la santé d'Valvoline (+31 (0)78 654 3500).


Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité
Données internes d'Valvoline, y compris les rapports d'essais propres et parrainés
La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

		Page: 17
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 30.05.2017
		Numéro de la FDS: R0524305
Valvoline™ PENETRATING OIL HUILE PÉNÉTRANTE		Version: 1.2
750386		

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être, mais pas nécessairement sont utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (American Conference of Industrial Hygienists)
 IEB : Indice d'exposition biologique (Biological Exposure Index, BEI)
 CAS : Chemical Abstracts Service (une division d'American Chemical Society).
 CMR : Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (Carcinogenic, Mutagenic or Toxic for Reproduction)
 CE_{xx} : Concentration Effective de xx
 FG : Qualité alimentaire (Food Grade)
 GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)
 H-statement : Communication des dangers (Hazard Statement)
 IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).
 IATA-DGR : Règlement sur les matières dangereuses (Dangerous Goods Regulation) de l' « Association internationale du transport aérien » (International Air Transport Association).
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)
 ICAO-TI (ICAO) : Instructions techniques (Technical Instructions) de l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (« International Civil Aviation Organization »)
 CI_{xx} : Concentration Inhibitive pour xx d'une substance (IC_{xx})
 IMDG : Réglementation internationale du transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)
 ISO : Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)
 CM_{xx} : Concentration Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LC_{xx})
 DM_{xx} : Dose Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LD_{xx})
 logPow : coefficient de partage octanol-eau
 N.O.S. : Non spécifiés autrement (N.S.A.)
 OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (OECD)
 VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit, OEL)
 PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique
 PEC : Concentration prédite avec effet (Predicted Effect Concentration)
 PEL : Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limits)
 PNEC : Concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration)
 PPE : Équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment)
 P-Statement : Énoncé de précaution (Precautionary Statement, P-statement)
 STEL : Limite d'exposition de courte durée (Short-term exposure limit)
 STOT : Toxicité pour un organe cible spécifique (Specific Target Organ Toxicity)
 VLE : Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value, TLV)
 MP : Moyenne pondérée (Time-weighted average, TWA)
 vPvB : Très persistante et très bioaccumulable (Very Persistent and Very Bioaccumulative)
 WEL : Niveau d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Level)

ABM : Classe de pollution des eaux pour les Pays-Bas
 ADN R : Accord pour le transport des marchandises dangereuses sur le Rhin
 ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
 CLP : Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)

		Page: 18
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 30.05.2017
		Numéro de la FDS: R0524305
Valvoline™ PENETRATING OIL HUILE PÉNÉTRANTE		Version: 1.2
750386		

CSA : Évaluation de la sécurité chimique (Chemical Safety Assessment)

CSR : Rapport de la sécurité chimique (Chemical Safety Report)

DNEL : Dose dérivée sans effet (Derived No Effect Level).

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances).

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)

REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

Phrase R Phrase de risque

Phrase S : Phrase de sécurité

WGK : Classe de pollution des eaux pour l'Allemagne